



Bovins en libre-parcours

La détention en libre-parcours gagne en importance

La détention en libre-parcours a depuis toujours de l'importance dans les alpages ; récemment pourtant, davantage de bovins d'engraissement, en partie les prétendues « races robustes » comme les Ecossaises, sont toujours davantage détenues sans étable ; également, toujours plus fréquemment, les vaches laitières sont détenues en pâturage, jour et nuit et sont traitées dans des installations ambulantes. La détention en pâturage correspond indubitablement le mieux aux besoins des bovins et est possible avec certaines dispositions, selon les endroits jusqu'en novembre.



Une protection contre les intempéries est nécessaire

Alors que les bovins supportent bien les basses températures, ils souffrent de stress de chaleur par des températures au-dessus de 25°C environ. Les races dites robustes sont particulièrement sensibles. C'est pourquoi le détenteur d'animaux, selon l'article 31, paragraphe 1 de l'Ordonnance sur la protection des animaux, doit veiller à ce que les animaux aient suffisamment de places ombrées en été. Pour cela, il n'est nul besoin d'installations artificielles ; il suffit d'avoir des ombrages naturels, comme de grands arbres ou les lisières de forêts. Il faut veiller à ce que surtout pendant les périodes chaudes, il y ait de l'ombre à l'intérieur des clôtures. Les ombrages doivent être situés à des endroits secs et légèrement exposés aux courants d'air, pour éviter les inconvénients par les mouches.

En hiver, le pelage des bovins offre une excellente isolation. Habités au froid, les bovins adultes ne souffrent pas du froid, même à des températures de -20°C, lorsqu'ils sont protégés du vent et de la pluie et ont suffisamment à manger. La capacité d'adaptation au plein-air est vite dépassée lorsque le temps est humide et venteux. L'abri doit être suffisamment grand pour que toutes les bêtes y trouvent place en même temps. Les surfaces minimales sont prescrites dans l'annexe de l'ordonnance de l'OVF pour la détention des animaux de rente et domestiques : Protection contre les intempéries lors de détention prolongée des bovins en plein-air, sur la page Internet de l'OVF : Détention correcte des animaux. Lors de la mise en place de couverts artificiels, il faut éviter la formation de bourbiers en consolidant les alentours ou en répandant des copeaux de bois.

Le corral, cœur de la détention en libre-parcours

Les bêtes en détention en plein-air ont besoin d'autant de soins et de contrôles par les humains que leurs congénères détenus en étable. Un moyen d'aide important est le corral. Celui-ci sert à attraper les bêtes, par exemple pour le contrôle de santé ou de gestation, pour les soins aux onglons, pour le marquage et le sevrage des veaux, etc. Le corral peut être fixe ou mobile. Un corral fixe devrait, au bord supérieur de la clôture, supporter une poussée latérale



de 1000 kilos, vu que les animaux dans les troupeaux peuvent exercer une très grande pression. Le mieux est de fixer les clôtures dans des socles de béton. Les corrals mobiles se composent de différentes parties, les dit « panneaux » ; ceux-ci ne sont pas ancrés dans le sol, mais s'appuient l'un contre l'autre. De telles clôtures se prêtent aussi à la construction rapide de boxes d'urgence. Pour le traitement de certains animaux, on a besoin d'un poste de capture. Il est extrêmement important d'adopter un comportement tranquille avec les animaux. Sinon, il est toujours plus difficile de les attraper et de les traiter au vu d'expériences négatives précédentes.

Clôture

Les clôtures de pâturages doivent retenir les animaux ; elles ne doivent occasionner aucun dommage, ni aux humains, ni aux animaux. Elles doivent être bien visibles pour les gens et le bétail. Les fils et bandes électriques conviennent comme clôtures. Le long des lisières de forêts, les clôtures mal visibles doivent être pourvues d'une bande distincte destinée à effrayer les animaux de la faune. Les fils de fer barbelé et les filets de matière synthétique ne se prêtent pas à la garde des bovins. Ils constituent de plus un grand danger pour les animaux de la faune, qui peuvent s'y empêtrer et s'y blesser mortellement.

Relation homme-bêtes : la confiance

Les animaux qui passent toute leur vie en liberté ont naturellement peu de contact avec les gens. Le détenteur des animaux doit donc s'efforcer particulièrement de gagner la confiance des animaux. Cela est plus facile avec les animaux d'élevage d'un certain âge, plus difficile avec les jeunes, selon le caractère de l'animal. Les veaux se laissent le plus facilement familiariser



aux gens immédiatement après la mise-bas vu que ceux-ci sont encore peu indépendants. L'approche des animaux nécessite beaucoup de patience et est favorisée le mieux par la distribution de fourrage préféré ou par une « récompense ».

Une fois la confiance acquise, elle s'affirme par le contact permanent et en grattant les animaux à la tête ou à la racine de la queue. Il est important d'habituer les animaux à l'homme pour qu'on puisse les faire avancer et les charger tranquillement. Si l'on veut plus tard les conduire au licol, on doit les habituer aussi quand ils sont en liberté.

Le temps consacré à établir la confiance avec les bovins en liberté ne devrait pas être sous-estimé. Moins les animaux ont contact avec les gens, plus il sera plus tard difficile d'établir la confiance pour les attraper, pour des soins vétérinaires, pour des transports, lors de l'abattage ou pour la détention en étable. Procéder avec violence engendre la peur et des réactions de panique. Mieux vaut utiliser la patience et la bonne connaissance des animaux et consacrer suffisamment de temps aux animaux.

Installations pour le fourrage

Pour éviter les souillures du fourrage, on devrait le présenter dans des mangeoires recouvertes ou sur des emplacements spéciaux. Le mieux est de consolider les places d'affouragement. Pour les petits troupeaux et sur les sols secs et perméables, un véhicule mobile à fourrage rend de grands services.

Si un aliment complémentaire est présenté sur le pâturage, on devrait aménager pour chaque animal une place pour la nourriture avec un cornadis individuel. Les animaux de rang inférieur sont alors protégés à l'égard des animaux de rang supérieur. Des bêtes peuvent être attachées au cornadis pour un traitement, par exemple pour une vaccination, mais non pour des soins aux onglons.



Aménagement du pâturage et santé des animaux

Libre-parcours ne signifie pas que les animaux sont livrés à eux-mêmes. Le détenteur doit veiller à ce qu'il y ait suffisamment de fourrage à disposition. Selon le degré d'occupation, le pâturage doit être divisé en parcelles qui sont pâturées l'une après l'autre en un programme de rotation, ou bien les animaux ont toute la surface à disposition, un dit « pâturage permanent ».

La santé des animaux est étroitement liée à l'aménagement du pâturage. Sur les pâturages bien entretenus, il y a moins de parasites, aussi bien des parasites internes comme les douves, les vers gastro-intestinaux et les vers pulmonaires que les parasites externes comme les mouches domestiques et les mouches du varron ; on vermifuge de préférence au printemps avant la mise au pâturage, afin que les animaux n'éliminent pas les œufs de vers. Pour prévenir un enrichissement en parasite, les surfaces de pâture doivent être interverties et les endroits humides clôturés.

Information supplémentaires et utiles

www.bvet.admin.ch: Détention correcte des animaux. Spécialités: informations techniques de la protection des animaux: «Protection contre les intempéries lors de détention de longue durée des bovins en plein-air». Informations de l'Office vétérinaire fédéral OVF, Schwarzenburgstr. 155, 3003 Berne, tél. 031/323 30 33

www.tierschutz.com/publikationen/

Recueil de la journée : 4e journée d'information de la Protection Suisse des Animaux PSA 1996: Protection des animaux et détention des animaux de rente, pages 46-49, exposé de G. Oehen 1996: Manipulation des animaux de rente détenus d'une façon extensive.

www.agridea-lindau.ch/publikationen Données concernant les bovins de race «robuste» 2004 (Prix Frs 22.–)

<http://www.bul.ch/d/information/weidezaeune.htm> Brochure du Service de la prévention des accidents dans l'agriculture SPAA: Clôtures de pâturages – sûres et conformes au but

www.tierschutz-tvt.de/merkblatt85.pdf Feuille d'information de la Société vétérinaire pour la protection des animaux. Détention des bovins en libre-parcours toute l'année.

www.oekl.at/publikationen/merkblaetter/verzeichnis/76 Feuille d'information du Forum autrichien pour la technique agricole et le développement agricole: Exigences de la détention en libre-parcours des bovins.

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., conseil en bâtiments agricoles GmbH, Säntisstrasse 2A, 9034 Eggersriet SG, tél./fax 071 877 22 29, www.goetz-beratungen.ch, migoetz@paus.ch

Photos G. et M. Oehen

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com